

**DECISION N°DC 05/2025**

**Convention de formation « SST – Sauveteur Secouriste au Travail » pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5711-1,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

**Vu** la délibération DL 28/2022 du 22 juin 2022, relatif au plan de formation triennal,

**Vu** la proposition commerciale CM2025-02 remise par la société *PREVISME FORMATION*, sise 3 rue de l'aubépine 78830 Bonnelles,

**Considérant** la nécessité d'assurer des formations continues et ponctuelles aux agents du SIOM de la Vallée de Chevreuse afin de respecter les réglementations en vigueur,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer avec la société *PREVISME FORMATION*, sise 3 rue de l'aubépine 78830 Bonnelles, la convention de formation « SST – Sauveteur Secouriste au Travail » pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**ARTICLE 2 :**

La prestation comprend la formation initiale de Sauveteurs Secouristes du travail dont les objectifs sont les suivants :

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...),
- Qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise,
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise,
- Participer éventuellement à la mise en oeuvre d'actions de prévention et de protection.

**ARTICLE 3 :**

Le coût global de la formation pour 1 session de 10 agents maximum est de 1290€ HT.

**ARTICLE 4 :**

La formation se déroule sur une journée (7 heures) et est prévue le 12 ou 13 juin 2025, dans les locaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse.  
Une session de formation peut comprendre entre 4 et 10 stagiaires.

**ARTICLE 5 :**

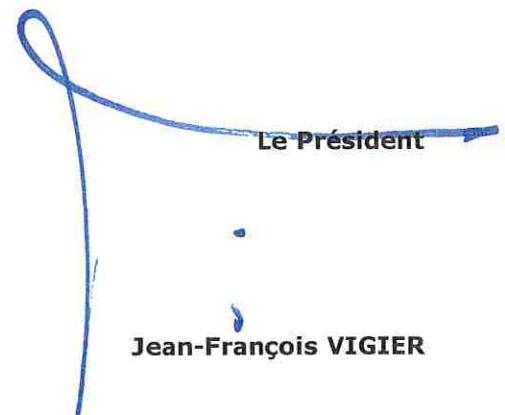
Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement

**ARTICLE 6 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le 06 MARS 2025

  
Le Président  
Jean-François VIGIER

Décision :  
- transmise en Préfecture le :  
- affichée le :

**BORDEAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC05_2025
Date de la décision:	2025-03-06 00:00:00+01
Objet:	Convention de formation "SST - Sauveteur Secouriste au Travail" pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.4
Identifiant unique:	091-200062321-20250306-DC05_2025-AU

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20250306-DC05_2025-AU-1-1_0.xml	text/xml	1052
nom original: convention previsme formation.pdf	application/pdf	323216
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20250306-DC05_2025-AU-1-1_2.pdf	application/pdf	323216
nom original: dc 05 25.pdf	application/pdf	238258
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20250306-DC05_2025-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	238258

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	6 mars 2025 à 16h24min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mars 2025 à 16h25min06s	I'enveloppe 1176408 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	6 mars 2025 à 16h30min23s	I'enveloppe 1176408 passe en transmis
Acquittement reçu	6 mars 2025 à 16h50min15s	Reçu par le miat le 2025-03-06